


Juillet 2012

F

| | | | | | | |
|---|--|--------------------|---|---|---|--|
|  | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة | 联合国 粮食及 农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura |
|---|--|--------------------|---|---|---|--|

COMITÉ DES FORÊTS

VINGT ET UNIÈME SESSION

Rome (Italie), 24-28 septembre 2012

RENFORCEMENT DU PROGRAMME DE GESTION DES FEUX DE LA FAO

I. INTRODUCTION

1. Les feux en milieu naturel sont de plus en plus fréquents et graves dans de nombreuses régions du monde, et cette tendance devrait se poursuivre car le climat de la planète continue d'évoluer et les températures ne cessent d'augmenter. Depuis la publication des Directives volontaires sur la gestion des feux en 2006, le programme de gestion des feux de la FAO s'est considérablement étoffé. Le Comité des forêts et les commissions régionales forestières ont soumis un certain nombre de recommandations à la FAO et à ses États Membres en vue d'améliorer leurs programmes de gestion.

2. Lors de la vingtième session du Comité des forêts, qui s'est tenue en 2010, les pays ont été invités à:

- prendre en compte la contribution des feux de forêt aux émissions de gaz à effet de serre et la nécessité d'inclure la gestion des feux de forêt dans leurs programmes de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD-plus);
- incorporer la gestion des feux de végétation dans des politiques et des planifications plus larges, ainsi que dans les pratiques relatives à l'utilisation durable des terres et à la préservation des paysages;
- coopérer à la prévention et à la suppression des feux de forêt et mettre au point des accords d'aide mutuelle;
- faire participer les communautés à la prévention des feux de forêt;
- contribuer au fonds fiduciaire existant, dont l'objectif primordial est d'aider les pays en développement à appliquer les principes et les actions stratégiques inscrits dans les directives volontaires sur la gestion des feux, en les adaptant aux conditions locales.

3. Le Comité a également encouragé la FAO à développer les activités de promotion de la coopération régionale et internationale et à favoriser l'échange de connaissances pratiques entre pays sur toutes les questions relatives aux feux de végétation. Un aperçu des activités menées depuis la vingtième session du COFO est présenté en annexe.

This document is printed in limited numbers to minimize the environmental impact of FAO's processes and contribute to climate neutrality. Delegates and observers are kindly requested to bring their copies to meetings and to avoid asking for additional copies. Most FAO meeting documents are available on the Internet at www.fao.org

II. PROGRAMME ACTUEL

4. Le programme de gestion des feux de la FAO repose sur six piliers:
 - Élaboration et application de la gestion intégrée des feux.
 - Amélioration de l'accès aux informations sur les feux aux niveaux national et mondial.
 - Développement d'activités normatives (publications et évaluations).
 - Renforcement de la participation des parties prenantes dans le cadre d'une gestion des feux axée sur les communautés.
 - Examen de nouvelles problématiques apparues récemment, telles que le changement climatique.
 - Communication à l'échelle mondiale et coordination au niveau international.
5. Le programme prend en compte les recommandations formulées lors des forums et dans les publications cités en annexe, ainsi que l'approche intégrée présentée dans les Directives volontaires sur la gestion des feux publiées par la FAO.
6. Le programme repose sur la coordination qui existe, et se développe, entre les départements de la FAO sur cette question, ainsi que sur la collaboration avec les bureaux régionaux et sous-régionaux, en particulier:
 - La coordination de la plupart des projets de gestion des feux et des activités normatives est assurée par la Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts (FOM), en coopération avec la Division de l'économie, des politiques et des produits forestiers (FOE).
 - Le Département de la gestion des ressources naturelles gère le Système mondial de gestion de l'information sur les feux et accueille l'équipe chargée du projet d'atténuation des effets du changement climatique pour rendre l'agriculture plus « intelligente » face au climat (MICCA).
 - Le Département de la coopération technique, par le biais de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE) et avec l'aide des départements techniques, a élaboré un cadre stratégique de gestion et de réduction des risques de catastrophe à l'échelle de l'Organisation. Il codirige également les projets post-urgence.
 - Le Bureau juridique fournit une assistance dans la plupart des projets de gestion des feux, notamment en révisant les cadres juridiques nationaux liés à la gestion des feux.
 - Tous les projets de terrain sont exécutés avec le soutien des bureaux régionaux et sous-régionaux.
 - La coopération sera renforcée avec le Département de l'agriculture, notamment dans les domaines de l'agriculture de conservation, des solutions de substitution à l'utilisation du feu dans l'agriculture et de la gestion améliorée des parcours.
7. Le programme repose sur la gestion intégrée des feux et comprend une approche axée sur les communautés et la participation. L'intégration de la gestion des feux dans un cadre plus large de politiques, de planifications et de gestion des paysages est un enjeu important.
8. Une évaluation mondiale des méga-incendies récents recommande l'application d'approches plus équilibrées et complètes de protection contre les feux de forêts, qui intègrent mieux les problématiques liées aux feux dans les stratégies de gestion des ressources naturelles à l'échelle des paysages.
9. Il existe une demande générale d'intégration des risques liés aux feux dans la planification de la gestion des forêts et des terres en utilisant des méthodes contemporaines de gestion des risques, et de prise en compte de ces aspects dans les politiques et les législations nationales.

III. VOIE À SUIVRE

10. Afin de mieux répondre aux demandes changeantes et croissantes des États Membres et des commissions régionales des forêts en matière de gestion des feux, le Département des forêts de la FAO a l'intention d'élaborer un programme de gestion des feux plus étoffé et complet sur la base d'une proposition d'un fonds fiduciaire multidonateur. Ce programme permettra à la FAO et à des

partenaires importants de répondre plus efficacement aux besoins spécifiques recensés dans chacune des régions où la gestion améliorée des feux est considérée comme une priorité, en s'appuyant sur les activités qui sont en cours dans les pays et les régions, comme susmentionné.

11. Élaborer et approuver d'autres directives pour gérer les risques liés aux feux de forêts pourrait faciliter l'adoption, dans les pays, de politiques de gestion des risques d'incendies qui soient cohérentes avec d'autres formes de gestion des risques, contribuer à l'intégration de la gestion des risques liés aux feux de forêts dans les politiques de gestion des forêts et des terres, et encourager l'application des directives volontaires existantes pour la gestion des feux. Le Groupe de travail sur la gestion des feux de forêt¹ (GTGFF) a soumis une proposition d'élaboration de ce type d'instrument d'orientation, qui a été examinée et approuvée par la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique.

12. Une autre possibilité consiste à renforcer la collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies qui conduisent des activités liées à la gestion des feux, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU). Un mécanisme de coordination approprié améliorerait la collaboration entre les institutions des Nations Unies et la rendrait plus efficace.

IV. POINTS À EXAMINER PAR LE COMITÉ

13. Le Comité pourrait souhaiter inviter les pays à:

- intégrer la gestion des feux dans les politiques nationales de gestion des forêts et des terres rurales;
- contribuer au fonds fiduciaire multidonateur pour renforcer le programme de gestion des feux de la FAO.

14. Le Comité pourrait souhaiter demander à la FAO de:

- renforcer le programme de gestion des feux de la FAO en recherchant activement un soutien financier pour la proposition émanant du fonds fiduciaire multidonateur;
- proposer et, éventuellement, de diriger un mécanisme de coordination entre les différents organismes et programmes des Nations Unies travaillant sur des thèmes liés à la gestion des feux (FAO, OMS, OMM, SIPC, UNESCO, PNUD, PNUE, BCAH, CEE-ONU, etc.);
- élaborer, en partenariat avec d'autres institutions pertinentes et sur la base des Directives volontaires sur la gestion des feux, une série d'instruments d'orientation internationaux pour gérer les risques liés aux feux de forêts dans le cadre de la préservation des paysages.

¹ Comité composé d'organismes australiens et néo-zélandais de gestion des terres chargés de la gestion des feux de forêts, ainsi que de représentants d'établissements d'enseignement et de recherche et du secteur forestier.

ANNEXE
BILAN DU PROGRAMME DE GESTION DES FEUX DEPUIS LA VINGTIÈME SESSION
DU COMITÉ DES FORÊTS

Évaluation globale des méga-incendies récents

1. Le Département des forêts de la FAO a demandé une évaluation globale des méga-incendies récents, qui a été présentée à la cinquième Conférence internationale sur les incendies, organisée en mai 2011 à Sun City (Afrique du Sud).
2. L'évaluation montrait que les méga-incendies récents n'ont pu être maîtrisés, malgré les efforts déployés, que lorsque les pompiers ont pu bénéficier soit d'un changement favorable des conditions climatiques, soit d'un manque de combustible naturel pour le feu (par exemple un manque de biomasse). Même dans les pays disposant d'outils et de techniques modernes pour combattre les incendies graves, les pompiers étaient souvent contraints d'être sur la défensive et n'intervenaient que lorsqu'ils en avaient la possibilité.
3. Le rapport indiquait que les effets cumulatifs du réchauffement climatique, l'état vulnérable des paysages sujets aux incendies, et les déplacements de population qui entrent dans les espaces naturels et en sortent changent les règles de la protection contre les incendies dans de nombreux pays. Dans presque tous les cas analysés, qu'il s'agisse d'un climat tempéré ou tropical, les mesures, ou leur absence (intentionnelle ou non), d'utilisation ou de gestion des terres, comportaient des risques importants liés aux feux de forêts, dont la portée et l'échelle n'avaient pas été anticipées. Comme les risques de feux de forêt s'intensifient, le rapport recommande l'application d'approches de protection plus équilibrées et globales, intégrant mieux les problématiques liées au feu dans les stratégies de gestion des ressources naturelles à l'échelle des paysages. À cet égard, les méga-incendies ont des conséquences importantes pour les responsables de l'aménagement du territoire et les décideurs. Les résultats de l'évaluation fournissent une base permettant d'aligner plus efficacement les politiques, plans et pratiques d'aménagement du territoire concernant les paysages sujets aux incendies.

Cinquième Conférence internationale sur les incendies de forêts (CIIF), mai 2011, Sun City (Afrique du Sud)

4. En sa qualité de membre du Comité international de liaison, la FAO a participé à l'organisation de cette conférence, qui a eu lieu sous les auspices de la FAO et de la SIPC (Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles). Les participants à la conférence ont formulé des recommandations visant à renforcer un certain nombre de mesures, notamment:
 - la gestion des feux sur les terres radioactives contaminées et les terres contenant des mines terrestres non explosées ou des dépôts chimiques;
 - la sécurisation des écosystèmes de tourbières et de terres humides;
 - la réduction de l'utilisation du feu sur les terres agricoles;
 - la participation publique;
 - l'application des principes internationaux;
 - l'application systématique de technologies avancées dans la science et la gestion des feux;
 - le renforcement de la coopération internationale dans la gestion des feux;
 - l'intégration de la gestion des feux dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et des terres au niveau des paysages;

- la participation accrue des six commissions régionales des forêts de la FAO à la mise en œuvre des principes des Directives volontaires sur la gestion des feux et du Cadre d'action de Hyogo.

5. Faisant partie des organisateurs de la Conférence, la FAO s'est assurée que le programme correspondait aux besoins des pays en développement en matière de gestion des feux en proposant des sessions sur la gestion des feux axée sur les communautés, les feux et l'atténuation de la pauvreté, et la gestion des feux et les connaissances traditionnelles. La FAO a également prêté son concours à la réalisation de quinze présentations, faites pour la plupart par des pays en développement.

Élaboration d'une stratégie de réduction des risques de catastrophe à l'échelle de l'Organisation

6. Dans le cadre de l'objectif stratégique I de la FAO, qui est d'améliorer l'état de préparation et d'assurer une réponse efficace aux menaces et aux urgences concernant l'agriculture et l'alimentation, l'Organisation a élaboré un nouveau projet de stratégie de réduction des risques de catastrophe. La stratégie propose une approche intersectorielle de la réduction des risques de catastrophe comprenant la gestion des feux afin de mieux répondre aux besoins des États Membres. Cette approche intersectorielle apparaît également dans le nouveau projet d'objectifs stratégiques de la FAO dans lequel le cinquième (OS5) vise à renforcer la résilience des communautés vulnérables et des écosystèmes fragiles face aux catastrophes. La gestion des feux fera partie de cet objectif et de l'objectif 2, qui traite de la production durable.

7. La stratégie s'appuie sur le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015, qui a été conçu pour renforcer la résilience des pays et des communautés aux catastrophes.

Gestion des feux axée sur la participation des communautés

8. La FAO a joué un rôle de chef de file dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une gestion des feux axée sur la participation des communautés. Cette approche est présente dans presque tous les projets de gestion des feux de la FAO. Un document qui fait le point sur ce type de gestion a été publié en janvier 2012.

9. Un outil destiné aux spécialistes de la gestion des feux axée sur la participation des communautés sera élaboré durant le présent exercice biennal (2012-2013).

10. Conjointement avec l'Afrique du Sud, le programme nord-américain FireWise et le programme canadien FireSmart, la FAO s'est employée à renforcer la gestion des feux axée sur les communautés et à la faire inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Conférence internationale sur les incendies de forêts (CIIF), qui se tiendra en Corée du Sud (2015). Comme il a été recommandé en Afrique du Sud, une réunion sur la gestion des feux axée sur la participation des communautés sera organisée avant la prochaine CIIF afin de maintenir l'attention sur ce mode de gestion, d'en définir les prochaines étapes en fonction des besoins et d'encourager son inclusion dans le programme de la prochaine conférence.

Contribution des feux de végétation aux émissions de gaz à effet de serre

11. Une coordination se met en place avec l'Équipe d'évaluation des ressources forestières et du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, afin d'inclure les données relatives aux zones brûlées dans la prochaine évaluation des ressources forestières, notamment en ce qui concerne les forêts, les terres boisées et d'autres utilisations des terres, et d'intégrer la gestion des feux dans les activités liées aux programmes nationaux qui visent la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD-plus).

Activités régionales de la FAO concernant la gestion des feux

12. Au cours de la Deuxième semaine forestière méditerranéenne, qui s'est tenue à Avignon en avril 2011, un projet de document d'orientation sur la prévention des feux a été présenté par le Groupe de travail sur les feux de forêt de *Silva Mediterranea* et approuvé. Ce document, qui est d'une très grande importance pour une partie des régions Europe et Moyen-Orient, recommandait en particulier:

- de donner la priorité à une approche participative;
- d'examiner la prévention des feux dans le cadre du changement climatique;
- d'examiner la prévention des feux dans le cadre plus large de la préservation des paysages.

13. À cette occasion également, il a été décidé que le Centre de recherche commun de l'Union européenne, établi à Ispra (Italie), prendrait des mesures pour inclure plusieurs pays de la région du Proche-Orient dans le Système européen d'information sur les feux de forêts. La FAO, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), le Centre de recherche commun de la Commission européenne (JRC) et le secrétariat de *Silva Mediterranea* ont organisé une réunion en octobre 2011 au Maroc pour lancer ce processus. Elle sera suivie d'une formation aux enquêtes sur les incendies destinée aux pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, organisée par l'organisme italien chargé des forêts (Corpo Forestale dello Stato) et appuyée par les mêmes organisations.

14. Des contraintes de financement n'ont pas permis au Réseau régional de gestion des feux pour l'Amérique latine et les Caraïbes de se réunir comme prévu en marge de la vingt-septième session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est tenue à Asunción (Paraguay), du 5 au 9 mars 2012.

15. L'Équipe de spécialistes de la FAO/CEE-ONU sur la gestion des feux prépare une réunion en 2013 sur la gestion transfrontalière des feux de forêt.

Projets de la FAO concernant la gestion des feux

16. Depuis la vingtième session du Comité des forêts, les projets de la FAO concernant la gestion intégrée des feux et la gestion des feux axée sur la participation des communautés au Nicaragua et au Liban ont été achevés. D'autres ont démarré et/ou sont en cours d'exécution au Maroc, en Syrie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Tchad, au Swaziland et en République-Unie de Tanzanie.

17. Des activités de gestion des feux sont menées au Bénin, au Togo et au Pérou dans le cadre du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux.

18. La gestion des feux a été considérée comme prioritaire dans les projets régionaux d'aménagement des bassins versants conduits par la FAO et le FEM dans les régions de Fouta Djallon (Afrique de l'Ouest) et de Kagera (Afrique de l'Est), ce qui montre que l'on est de plus en plus conscient qu'il est important d'inclure la gestion des feux dans une politique plus large d'aménagement des paysages.

19. De nouvelles propositions de projets de gestion des feux sont en cours d'élaboration au Tchad et en Indonésie.